

**Le dernier article de Jean-Marc Raynaud
envoyé au *Monde Libertaire* et à *la Raison*
la veille de son hospitalisation**

Prisonniers basques : La vengeance est un plat qui se mange froid..... Voir surgelé !

Lors de la Guerre d'Algérie, dans son dernier épisode (1956-1962), les Ultras de l'OAS ont assassiné des milliers de personnes, algériennes et françaises. Un certain nombre d'entre eux ont été arrêtés et condamnés, en France, à de lourdes peines de prison. Quelques années plus tard, ils étaient tous libérés. On peut s'en offusquer ou accepter que la paix se paye au prix du renoncement à la vengeance.

Reste que cette mansuétude à l'égard de terroristes fascistes ne s'applique, bizarrement, pas pour certains militants basques d'ETA, vous savez, ceux qui, le 20 décembre 1973, avaient pulvérisé l'Amiral **Carreiro Blanco**, le successeur désigné du fasciste **Franco**, honni par tous les « progressistes » du monde. Ce jour-là, *remember*, on a tous fait péter le champagne. ETA a mis les pouces depuis un certain temps et s'est auto-dissous en 2018. Quinze ans après le début du Processus de paix cent-dix militant.es sont toujours en prison en Espagne et en France.

Quelques exemples :

- **Josu Urrutikoetxea**, 75 ans, gravement malade, a été arrêté en France, où il vivait en exil, depuis 2002. Il a été un artisan majeur des négociations de paix concernant le conflit basque et c'est lui qui a annoncé la dissolution de ETA le 3 mai 2018. L'Espagne le réclame pour l'habiller pour l'hiver. Procès à Paris les 9 et 10 avril 2026 pour décider (on suspecte la réponse) de le remettre aux Espagnols. Ah, qu'en termes juridico-faux culs, ces choses-là sont dites.

- **Ibon Fernandez**, militant d'ETA, a été condamné en 2007, en France à trente ans de prison. Depuis 2011 il souffre d'une maladie dégénérative incurable. La **Cour Européenne des Droits de l'Homme**, en 2025, a condamné la France à 10 000 euros au titre de.... dommage moral. En 2022 , **Ibon** a été extradé en Espagne pour y finir sa peine en liberté conditionnelle

- **Unai Parot**, militant d'ETA originaire de Bayonne, a été arrêté en Andalousie le 2 avril 1990. Après moult tortures, il a été condamné à 4 000 ans de prison. En Espagne, pays démocratique à la mode de chez nous et membre de l'**Union européenne**, on ne peut pas faire plus de 30 ans de prison. Donc, juste avant sa libération légale, la « justice » espagnole l'a condamné à onze ans supplémentaires. A ce jour, il en est à 36 ans de prison. Et, pour ce qu'il en est de ses conditions d'incarcération, celles du **Comte de Monte-Cristo** relèvent de vacances à la Riviera.

De tout cela, personne ne parle ni ne s'indigne. Ni les médias qui ne sont pas encore racheté par **Bolloré**, ni les bonnes âmes d'ici et d'ailleurs, et même de chez nous. *Cékonça*, on ne peut pas tout savoir, ni tout faire !

Je suis dans la haine de toute cette hypocrisie et de tous ces renoncements. Mais j'ai décidé que tous ces enfoirés et tous ces misérables minables n'auraient pas ma haine. Je suis en effet de cette *Vieille-*

Garde des Révolutionnaires Sociaux Libertaires et non violents qui ont compris que *la Révolution* était une longue marche d'éducation des damné.es de la terre et de nous-mêmes et qu'on ne combat pas l'ennemi avec ses armes qui sont la violence et la recherche du Pouvoir à tout prix.

Il y a une vingtaine d'années de cela ? j'ai été arrêté avec ma chérie d'amour par la police anti-terroriste pour avoir scolarisé à l'École libertaire laïque et gratuite **Bonaventure** (1993-2001) et hébergé chez nous, un petit bout de trois ans, fils de ses parents (sale même) militants d'ETA. Est-il besoin de le préciser, tout en ne niant pas la légitimité de certains combats, je n'ai jamais milité avec **ETA**. En tant qu'éducateur libertaire je pensais simplement, et je le pense toujours, que les enfants ne sont pas responsables de leurs parents et ont, tous, droit à l'éducation et à l'amour.

J'aurais pu insulter les flics. J'ai préféré les inviter, poliment, à lire le petit mot placardé sur la porte de mon bureau et daté d'un mois avant. Il était intitulé : « *A vous qui lors de la Seconde Guerre Mondiale, arrêtez déjà ceux qui hébergeaient des enfants juifs.....* » Après lecture, le chef s'est adressé à moi, décomposé, en me disant : « *Monsieur, vous n'avez pas le droit* ».

J'ai esquissé un sourire. Je vous laisse réfléchir sur cette problématique d'une non-violence révolutionnaire sociale, qui, pour autant, ne condamne pas, dans certaines circonstances, l'usage de la violence de légitime défense. Mon passé ne plaiderait pas en ma faveur.

Jean-Marc Raynaud



Les Éditions



Libertaires